

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

M. Serge Fontaine, maire  
Mme Lorraine Denis, conseillère  
M. Christian Beaudry, conseiller  
M. Christian Massé, conseiller  
M. Mario Côté, conseiller  
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absente : Mme Nathalie Lemelin, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 26 janvier 2017;

**6 CORRESPONDANCE :**

6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

7.1 Avis de motion règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006;

7.2 Avis de motion règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006;

7.3 Avis de motion règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006;

7.4 Adoption règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006;

7.5 Adoption règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006;

7.6 Adoption règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006;

7.7 Adoption règlement numéro 277-01-2017 modifiant le règlement numéro 262-01-2016 de la rémunération des membres du conseil;

7.8 Adoption règlement numéro 278-01-2017 modifiant le règlement numéro 257-04-2015 pour l'augmentation du fonds de roulement;

7.9 Adoption règlement numéro 279-01-2017 sur les permis et certificats (tarification) modifiant le règlement numéro 127-12-2006;

- 7.10 Adoption règlement numéro 280-01-2017 remplaçant le règlement numéro 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours;
- 7.11 Adoption règlement numéro 281-01-2017 décrétant les coûts de licences et permis du règlement général 265-02-2016;

## **8 RÉSOLUTIONS :**

- 8.1 Appel d'offres – Contrat vidange fosses septiques;
- 8.2 Appel d'offres sur invitation – Pavage rue Alphonse-Bombardier;
- 8.3 Modification à l'entente Premier répondant – St-Denis-de-Brompton;
- 8.4 Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé;
- 8.5 Vote par correspondance;
- 8.6 MTQ – travaux dans l'emprise de route – demandes de permis d'intervention;
- 8.7 Reddition de comptes PAERRL – MTQ;
- 8.8 Hypothèque Loisirs, 137 de la Rivière;

## **9 QUESTIONS DIVERSES**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

## **11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-02-027

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2017-02-028

#### **3.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2017**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 13.

Les sujets suivants ont été discutés:

Règlement 191-10-2011 et la disposition de la salle du conseil.

### **5. ADMINISTRATION :**

2017-02-029

### **5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 5 janvier 2017**

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de deux cent sept mille cinq cent soixante dollars et quatre-vingt-neuf cents (207 560.89 \$), couvrant la période du 6 janvier 2017 au 26 janvier 2017, soit adoptée.

QUE les factures numéro 10260, 10222, 10262 et 10263 du fournisseur numéro 250 soient annulées et réémises au nom des Loisirs de Racine inc.

## **6. CORRESPONDANCE :**

### **6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de janvier est remise aux membres du conseil.

## **7. RÈGLEMENTS:**

2017-02-030

### **7.1. Avis de motion règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006**

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Beaudry, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement numéro 284-02-2017 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006 dans le but d'effectuer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC sur le sujet suivant :

- Modifier les limites de l'affectation industrielle;
- Abroger les dispositions concernant l'affectation agricole industrielle.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

2017-02-031

### **7.2. Avis de motion règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006**

Avis vous est par les présentes donné par Mme Lorraine Denis, conseillère, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 dans le but d'effectuer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC sur le sujet suivant :

- Créer deux nouvelles zones industrielles sur la rue Israël-Hébert et d'ajuster les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2017-02-032

### **7.3. Avis de motion règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006**

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Massé, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption du règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement 124-12-2006 dans le but d'effectuer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC sur le sujet suivant :

- Définir les normes de lotissement associées aux nouvelles zones industrielles (I-2 et I-3) situées dans le secteur de la rue Israël-Hébert.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

2017-02-033

#### **7.4. Adoption règlement numéro 284-02-2017 modifiant le plan d'urbanisme numéro 122-12-2006**

ATTENDU QUE la municipalité de Racine possède un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Le vote est demandé par M. Mario Côté, conseiller

Pour 4

Contre 1

M. le maire ne participe pas au résultat du vote

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil adopte par la présente le projet de règlement numéro 284-02-2017 conformément à l'article 109.1 de la Loi;

QUE le conseil fixe au 21 février 2017 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2017-02-034

#### **7.5. Adoption règlement numéro 282-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006**

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Le vote est demandé par M. Mario Côté, conseiller

Pour 4

Contre 1

M. le maire ne participe pas au résultat du vote

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil adopte par la présente le premier projet de règlement numéro 282-02-2017 conformément à l'article 124 de la Loi;

QUE le conseil fixe au 21 février 2017 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2017-02-035

#### **7.6. Adoption règlement numéro 283-02-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 124-12-2006**

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Le vote est demandé par M. Mario Côté, conseiller

Pour 4

Contre 1

M. le maire ne participe pas au résultat du vote

À ces causes, il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil adopte par la présente le projet de règlement numéro 283-02-2017 conformément à l'article 124 de la Loi;

QUE le conseil fixe au 21 février 2017 à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2017-02-036

#### **7.7. Adoption règlement numéro 277-01-2017 modifiant le règlement numéro 262-01-2016 de la rémunération des membres du conseil**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 262-01-2016;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 277-01-2017 remplaçant le règlement 262-01-2016 fixant la rémunération des membres du conseil.

2017-02-037

#### **7.8. Adoption règlement numéro 278-01-2017 modifiant le règlement numéro 257-04-2015 pour l'augmentation du fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 257-04-2015;

M. Adrien Steudler, conseiller, inscrit sa dissidence

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 278-01-2017 modifiant le règlement 257-04-2016 pour l'augmentation du fonds de roulement.

2017-02-038

**7.9. Adoption règlement numéro 279-01-2017 sur les permis et certificats (tarification) modifiant le règlement numéro 127-12-2006**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 127-12-2006;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 279-01-2017 modifiant le règlement 127-12-2006 sur les permis et certificats.

2017-02-039

**7.10. Adoption règlement numéro 280-01-2017 remplaçant le règlement numéro 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 261-01-2016;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 280-01-2017 remplaçant le règlement 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours.

2017-02-040

**7.11. Adoption règlement numéro 281-01-2017 décrétant les coûts de licences et permis du règlement général 265-02-2016**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement 265-02-2016;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 281-01-2017 décrétant les coûts de licences et permis du règlement général.

## **8. RÉOLUTIONS :**

2017-02-041

### **8.1. Appel d'offres – Contrat vidange fosses septiques**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vidange des fosses septiques est venu à échéance en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité d'afficher l'appel d'offres (2017-2020) sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité affiche son appel d'offres (2017-2020) sur le SEAO.

2017-02-042

### **8.2. Appel d'offres sur invitation – Pavage rue Alphonse-Bombardier**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre des appels d'offres sur invitation pour le pavage de la rue Alphonse-Bombardier;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède par invitation à l'appel d'offres pour des services de pavage de la rue Alphonse-Bombardier.

2017-02-043

### **8.3. Modification à l'entente Premier répondant – St-Denis-de-Brompton**

CONSIDÉRANT QUE l'entente arrivera à terme en 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Racine de conserver l'entente Premier répondant avec St-Denis-de-Brompton modifiée en 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil maintient l'entente Premier répondant en vigueur.

2017-02-044

### **8.4. Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé**

ATTENDU QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec:

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

QUE la Municipalité achemine copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

2017-02-045

#### **8.5. Vote par correspondance**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale;

CONSIDÉRANT le faible taux de participation et l'impact important de la charge de travail au niveau des ressources humaines et des coûts encourus par la Municipalité afin d'offrir le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-04-102 est abrogée;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le vote par correspondance ne soit plus utilisé pour l'élection générale pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée;

QUE la résolution 2013-04-102 est abrogée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Directeur général des élections et le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.



### **8.6. MTQ – travaux dans l’emprise de route – demandes de permis d’intervention**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront effectués dans l’emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d’intervention avant d’effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l’état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu’un permis d’intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine souhaite procéder à des travaux sur la Route 222, soit l’installation de trottoirs;

QU’une demande soit formulée auprès du ministère des Transports afin d’obtenir un permis d’intervention.

### **8.7. Reddition de comptes PAERRL – MTQ**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf dollars (85 279 \$) pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales, de l’entretien d’été et dont la responsabilité incombe à la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales l’entretien d’été et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier local;

QUE les sommes totales d’entretien couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 représentent la somme de cent douze mille quatre-vingt-dix dollars (112 090 \$).

### **8.8. Hypothèque Loisirs, 137 de la Rivière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2016-06-167 en juin 2016 sur le renouvellement du prêt hypothécaire des Loisirs de Racine;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine se porte caution en faveur des Loisirs de Racine inc. d’un montant de 47,963.69\$ pour la durée du prêt selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement qui sera soumis à la municipalité.

QUE la municipalité de Racine autorise un virement mensuel de son folio 250029 détenu à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François au compte d’épargne avec

opérations appartenant aux Loisirs de Racine inc. folio 250413 à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François. Ce montant représente le versement capital et intérêt sur le prêt #1 au nom des Loisirs de Racine inc. dont le solde en capital en date du 1<sup>er</sup> février 2017 est de 47,963.69\$. L'échéance actuelle du terme du prêt est le 23 juin 2017. La municipalité réalisera les virements jusqu'au 31 décembre 2017.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont désignés à titre de signataires de tout document permettant de donner effet.

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

## **10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19h 31 et se termine à 19 h 56.

Les sujets suivants ont été discutés :

Les points 7.7, 7.10, 8.5, 8.6, 8.8, les modifications aux règlements, un projet de poulailler urbain à la Brunante, les revenus de compensation, le déneigement des trottoirs Route 243 et investissement.

2017-02-049

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Mario Côté, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 56.

---

M. Serge Fontaine  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière